

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

12/03/2020

N° E20000009 /06

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 12/03/2020, la lettre par laquelle M. le Préfet des Alpes Maritimes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Enquête publique relative au plan de prévention (PPR) naturels d'inondation du Cannet. ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Léonard LOMBARDO est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Préfet des Alpes Maritimes, au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire et à Monsieur Léonard LOMBARDO.

Copie sera adressée au Maire du Cannet.


Fait à Nice, le 12/03/2020

Pour expédition conforme

P/ le greffier en chef,


P. GODEAU

La Présidente,


Pascale Russelle



W